



# DEUXIÈME RÉUNION du CONSEIL d'ÉCOLE

Le vendredi 9 mars 2018 de 17 à 19 h, salle de réunion, 1<sup>o</sup> étage

Personnes convoquées	Noms	Signatures	Personnes invitées	Noms
Les enseignants	M. GILGER, directeur		IEN Maître E Auxiliaire de Vie Scolaire Enseignant ELCO Enseignante UPE2A	M. ROEDERER M. BOGGIO M. CADARIO M. CETINKAYA Mme HEYDEN
	Mme CHAUVIGNE, classe PS/MS			
	Mme PERINET, classe MS/GS			
	Mme FENAULT, classe CP/CE1			
	Mme LEFEBVRE, classe CE1/CE2			
	Mme ROBERT, classe CE1/CE2			
	Mme DESSIMOZ, classe CE2/CM1			
	M. DENNEBOUY, classe CM1/CM2			
	Mme PERBET, classe ULIS-École			
	Mme MONOD, classes MS/GS et CE2/CM1			
Mme COSTE, titulaire remplaçante				
Les représentants élus des parents	M. MONTEIL			
	M. VADEL			
	M. JACQUET			
	M. COOK			
	Mme LAUGAT			
	Mme SILVEIRA			
	Mme MELOCHE			
Les représentants de la municipalité Le Maire (ou son représentant) Le conseiller municipal	M. KOLLIBAY			
	M. DURAND-WAREMBOURG, adjoint au scolaire			
Le DDEN	Mme LION			

## Ordre du jour

### 1. Vie de l'école

- 1.1 Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité
- 1.2 Vote relatif aux rythmes scolaires
- 1.3 Rénovation de l'école
- 1.4 Amiante
- 1.5 L'organisation du temps de restauration scolaire
- 1.6 Bilan de la réunion relative à la restauration scolaire et à la pollution
- 1.7 Poste d'Emploi de Vie Scolaire : aide à la direction d'école
- 1.8 Bilan du marché de Noël
- 1.9 Fête de l'école

### 2. Vie des classes

- 2.1 La sieste à l'école maternelle
- 2.2 Le dispositif UPE2A pour les élèves allophones
- 2.3 Bilan du ski scolaire

### 3. Thème du conseil



### Les devoirs à la maison

Échanges sur les devoirs à la maison

Perspectives pour 2017/2018

Validation du thème pour le 3<sup>o</sup> conseil

### 4. Règlement intérieur

Vote du règlement intérieur : ajout d'un point relatif à la perte ou à la dégradation d'un livre

## **PROCÈS VERBAL DE DEUXIÈME CONSEIL D'ÉCOLE – Vendredi 09 mai 2018 – École primaire de l'Abbaye - PASSY**

### **Actualité de dernière minute**

Le rattrapage du pont de l'ascension était initialement fixé au 04 avril 2018, information que nous avons eue le 20 octobre 2017. A ce jour nous avons une incertitude sur le maintien de cette journée. Nous attendons le positionnement des élus et le retour de la DSDEN afin de donner une date définitive à tous les parents.

**A l'heure où ce compte-rendu est rédigé, nous avons eu confirmation de la municipalité du maintien du 04 avril 2018.**

### **1. Vie de l'école**

#### **1.1 Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Il a été demandé à toutes les écoles de scinder l'actuel PPMS en deux documents distincts :

- un PPMS concernant le risque incendie et les risques naturels ;
- un PPMS spécifique au risque attentat intrusion.

Le document PPMS est présenté lors du conseil d'école.

Nous avons pu réaliser un exercice le 20/11/2017 qui s'est traduit en deux phases :

- pour les plus grands, une mise à l'abri dans la classe puis une évacuation de l'école ;
- pour les plus petits, une évacuation de l'école.

Cet exercice s'est déroulé dans un grand calme et dans un bon ordre. Deux points faibles sont évoqués ainsi qu'une demande d'équipement spécifique, non retranscrits ici.

#### **1.2 Vote relatif aux rythmes scolaires**

La commune a obtenu le 06 juillet 2017 une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour 2017/2018. Comme le prévoit le décret, une saisine conjointe du DASEN par le maire et le conseil d'école est nécessaire si la commune souhaite réitérer sa demande, ce qui est le cas pour la commune de Passy. Le conseil d'école doit alors se positionner une nouvelle fois sur les rythmes scolaires pour les trois années à venir.

Il est procédé au vote des rythmes scolaires.

*Configuration de l'assemblée :*

- Nombre de voix théoriques du conseil d'école : 7 enseignants + 7 parents + 2 élus + 1 RASED + 1 DDEN, soit 18 voix

- Nombre de présents votant : 7 enseignants + 3 parents + 1 élu + 1 DDEN, soit 12 voix

*Vote relatif aux jours travaillés :*

- Pour la semaine à 4 jours : 6 votes
- Pour la semaine à 4 jours 1/2 : 4 votes
- Abstentions : 2

*Vote relatif aux horaires scolaires si 4 jours :*

- Tous les jours, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (horaires actuels) : 0
- Tous les jours, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 : 4 votes
- Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 : 7 votes
- Abstention : 1

M. Durand-Warembourg est personnellement favorable à la semaine à 4 jours 1/2 mais s'abstient car il indique que ce n'est pas du ressort d'une municipalité de se positionner sur les rythmes scolaires.

Nous évoquons l'heure de début de sieste des élèves de maternelle qui pourrait être avancée. Cependant, cette réflexion doit être menée conjointement par l'école et la municipalité car cela modifie l'organisation de ce temps et le service des agents communaux. M. Gilger réitère cette année le souhait de pouvoir échanger sur ce point avec la municipalité.

#### **1.3 Rénovation de l'école**

Une première réunion a eu lieu le 21/11/2016 à l'école de l'Abbaye, en présence de tous les directeurs d'écoles concernés (école de Marlioz, école du Plateau d'Assy et école de l'Abbaye). Cette réunion avait pour but de présenter le projet global de rénovation énergétique et de recueillir les besoins fonctionnels des directeurs et du service Éducation/Jeunesse.

Les besoins de l'école ont été pris en compte au cours de cette réunion et ont fait l'objet d'un arbitrage par les élus (nous avons pu recevoir le 06/03/2018 le compte-rendu). La consultation des entreprises a été réalisée en intégrant la majorité des demandes des écoles ; elle a eu lieu au premier semestre 2017 avec une signature des marchés travaux au mois d'octobre 2017.

Lors d'une seconde réunion d'information, le 01/03/18, nous ont été présentés, sur le temps de la pause méridienne, les plans des trois écoles ; si globalement le projet correspond à nos attentes, nous n'avons pu échanger collectivement sur ce projet, notamment autour des nouveaux éléments. Nous avons toutefois pu faire remonter des remarques ou questionnements. La municipalité essaiera de regarder les nouvelles suggestions dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur, sans garantie de pouvoir les satisfaire compte-tenu que les contrats travaux ont déjà été signés.

L'école remercie les élus pour l'ampleur des travaux prévus, travaux qui doivent améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le bien-être de tous les usagers.

Cependant, l'équipe pédagogique indique regretter le manque de concertation concernant cette rénovation pour laquelle la mairie engage une très grosse somme d'argent. M. Durand-Warembourg a sollicité alors sur le champ les services techniques afin qu'un temps d'échange soit réalisé entre tous les partenaires et notamment les utilisateurs que sont les enseignants et les ATSEM.

Les parents d'élèves réitèrent l'impossibilité d'accéder à l'aile maternelle avec une poussette. M. Durand-Warembourg indique qu'une solution sera trouvée dans le cadre de la rénovation.

#### **1.4 Amiante**

Le 29 mai 2017, M. Gilger fait part de l'inquiétude de l'équipe d'entretien, mais également de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école, concernant la présence d'amiante. En effet, des professionnels auraient réalisé dernièrement des analyses et auraient évoqué la présence d'amiante dans les sols qui d'ailleurs se désagrègent à certains endroits, que ce soit au rez de chaussée ou au 1<sup>er</sup> étage.

Le 29 mai 2017, l'école reçoit alors un courriel comprenant deux rapports datant du 27 janvier 1997 précisant que suite à un examen visuel, les ailes élémentaire et maternelle ne contenaient pas d'amiante.

Cependant, un doute persiste, notamment au regard de l'ancienneté du bilan et de l'inspection récente des locaux. Afin de lever toute crainte, M. Gilger demande alors au service Éducation/Jeunesse une confirmation écrite le 20 juin 2017, attestant de l'absence de danger. Malgré plusieurs relances depuis cette date, nous n'avons à ce jour rien reçu concernant ce point.

#### **1.5 L'organisation du temps de restauration scolaire**

Nous notons de plus en plus de problèmes de comportements d'élèves durant le temps de restauration scolaire et ce, malgré le renforcement de l'équipe d'encadrement et la proposition d'activités variées que les élèves semblent apprécier.

A plusieurs reprises, les enseignants ont été obligés d'échanger avec les élèves sur des incidents qui se sont produits durant ce temps et ce, afin d'apaiser les tensions. De plus, des faits nous interpellent, tant sur la sécurité que sur le positionnement de certains adultes. Enfin, un manque de communication ne nous permet pas de travailler conjointement à l'heure actuelle.

M. Gilger a précédemment interpellé M. Durand Warembourg sur ces points ; nous nous tenons à la disposition du service Éducation/Jeunesse afin d'échanger et d'améliorer cette situation.

#### **1.6 Bilan de la réunion des parents élus relative à la restauration scolaire et à la pollution**

Les parents d'élèves ont été invités à deux réunions auxquelles ils ont pu participer :

- l'une concernant le protocole relatif à la prise en compte de la pollution atmosphérique ;
- l'autre sur la révision du cahier des charges de la restauration scolaire.

Les parents ont eu le sentiment, lors de ces deux rencontres, d'être mis devant le fait accompli, notamment concernant la restauration scolaire. Des décisions semblent avoir été prises juste avant sans qu'ils puissent intervenir.

Pour les repas, s'ils notent un gain en terme de nombres de plats bio ou d'origine locale, ils regrettent la disparition du plat d'entrée pour les élèves de maternelle. Cette suppression permet de maintenir les prix au même niveau qu'auparavant, mais prive bien souvent les élèves d'une crudité.

Concernant la pollution, deux mesures principales ont été présentées, à savoir la mise en place de « girafes » ou le port par les personnels communaux de gilets de couleurs indiquant le niveau de la pollution et la pose d'une affiche devant l'école invitant les parents à éteindre leur moteur. Les parents souhaiteraient que cette affiche soit mise en évidence dans la rue.

Les parents restent en attente de l'envoi du compte-rendu de ces deux temps.

#### **1.7 Poste d'Emploi de Vie Scolaire : aide à la direction d'école**

L'année scolaire prochaine, Mme Seguin ne pourra être reconduite sur son poste car son contrat se termine. De plus, son poste sera supprimé. Il n'y aura donc plus personne pour l'aide à la direction d'école ce qui va entraîner plusieurs difficultés, notamment concernant :

- l'accueil pendant le temps scolaire, tant physique que téléphonique, des parents, des élèves, des visiteurs, des livreurs ;

- les tâches administratives : suivi des dossiers d'inscription, des registres, des archives...

- l'aide à toute l'équipe enseignante ;

- la prise en charge des élèves blessés ou ne se sentant pas bien.

M. Gilger précise que cet emploi était pris en charge par l'Éducation Nationale mais que les emplois aidés sont progressivement supprimés, notamment ceux relatifs à l'aide à la direction d'école.

Les parents interpellent M. Durand-Warembourg pour savoir s'il ne serait pas possible de mettre un emploi communal à disposition de l'école qui remplirait également des tâches liées à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux. M. Durand-Warembourg indique que si une telle mesure était prise elle le serait pour toutes les écoles de la commune et qu'au vu des normes en vigueur un « concierge » ne pourrait remplacer ne serait-ce qu'une ampoule.

Nous évoquons l'installation d'un visiophone permettant d'ouvrir à distance la porte d'entrée et l'installation de barres anti-panique à toutes les portes afin de ne pas avoir à raccompagner les adultes qui sortent des locaux pendant le temps scolaire, mais également afin de mieux sécuriser l'accès aux locaux.

L'école devra trouver une autre organisation l'année prochaine avec une très probable diminution du service rendu à toute la communauté.

#### **1.8 Bilan du marché de Noël**

Nous remercions tous les parents d'élèves qui se sont investis pour le marché de Noël. Cette opération a permis de récolter plus de 1000€ qui seront utilisés pour les activités pédagogiques de l'école. Un point précis sur les comptes sera fait lors du dernier conseil.

Les parents d'élèves remercient également l'équipe enseignante qui s'est mobilisée autour de cette action.

#### **1.9 Fête de l'école**

Deux dates ont été proposées à la mairie concernant la mise à disposition de la salle du Parvis des Fiz : le samedi 23 ou le 30 juin 2018. Nous attendons à ce jour la réponse.

### **2. Vie des classes**

#### **2.1 La sieste à l'école maternelle**

Un document de synthèse à l'attention des parents, réalisé par l'équipe pédagogique, est présenté. Il sera publié sur le site de l'école et distribué dès la rentrée prochaine à tous les nouveaux inscrits. Voir le document en annexe, mis également en ligne sur le site de l'école.

#### **2.2 Le dispositif UPE2A pour les élèves allophones**

Mme Cécile Heyden intervient dans notre école suite à l'arrivée de trois enfants en provenance d'Inde. Trois demi-journées par semaine, les enfants bénéficient de ses compétences de maîtresse spécialisée. A l'aide d'imagiers et d'activités ludiques, les élèves acquièrent progressivement les bases de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Ces trois enfants se sont très bien intégrés dans l'école ; on peut d'ailleurs souligner un très bon accueil par les élèves de l'école qui font tout pour les associer dans les jeux ou les activités de classe. A noter qu'un budget a été alloué par la Mairie de Passy pour l'achat de fournitures pédagogiques.

#### **2.3 Bilan du ski scolaire**

Nous remercions la municipalité pour le financement intégral du ski scolaire : transports, ETAP, prêt ou location des skis et forfaits.

Nous avons annulé une sortie pour cause de mauvais temps.

Le cycle s'est parfaitement déroulé et nous soulignons encore une fois la qualité du partenariat avec les ETAPS de la commune.

Les parents d'élèves questionnent M. Durand-Warembourg concernant la possibilité de se rendre sur la station de St Gervais, de par le rapprochement en terme de secteurs scolaires avec la commune de Saint-Gervais et notre proximité de la station. M. Durand-Warembourg indique que la question est à l'étude pour l'année scolaire 2018/2019 tout comme la possibilité de bénéficier de séances de patins à glace.

### **3. Thème du conseil : les devoirs à la maison**

#### **- Échanges sur les devoirs à la maison**

Présentation du document réalisé par l'équipe enseignante en conseil des maîtres suite à une concertation sur les devoirs à la maison. L'idée a été d'échanger sur nos pratiques et de catégoriser les différents devoirs donnés. Le document présenté en conseil d'école doit maintenant vivre, dans les classes et dans les familles.

#### **- Perspectives pour 2017/2018**

Le travail de concertation au sein de l'équipe pédagogique doit se poursuivre concernant le travail à la maison. Nous évoquerons plusieurs points : comment communiquer autour de ce document, avec les parents, avec les adultes, quel accompagnement auprès des parents, quelles positions communes par rapport aux devoirs à la maison ?

#### **- Validation du thème pour le troisième conseil**

Comme convenu à l'issue du premier conseil, nous échangerons lors du troisième conseil d'école sur la gestion des incidents, incivilités et problèmes de comportement des élèves.

### **4. Règlement intérieur**

#### **Vote du règlement intérieur : ajout d'un point relatif à la perte ou à la dégradation d'un livre**

Ajout d'un point au règlement intérieur : « *Les enfants respecteront les locaux scolaires, les meubles ou objets dont l'usage leur est confié. Il pourra être demandé aux familles le remboursement des dégâts causés par leur(s) enfant(s) relatifs aux livres ou manuels prêtés par l'école ainsi que pour toute perte (minimum de 10 euros, à l'ordre de l'ASPCA). Chaque livre devra être couvert et étiqueté au nom de l'enfant dans la quinzaine suivant la rentrée.* »

Le directeur de l'école, président de séance  
M. Christophe GILGER

Le secrétaire de séance  
M. Laurent Dennebouy

# Chaque soir, mon travail à la maison

Je lis tous les jours  
et j'ai le droit...



de ne pas lire un soir  
de sauter des pages  
de ne pas finir un livre  
de relire un livre  
de lire n'importe quoi  
de ne pas aimer un livre  
de lire n'importe où  
de grappiller  
de lire à voix haute  
de ne pas parler de ma  
lecture

J'apprends mes leçons,  
mots et poésies

Je m'entraîne



2 | 10  
min

3 | 15  
min



2 | 10  
min

3 | 15  
min

A mémoriser par cœur

Étude des sons  
Tables de multiplications  
et d'additions, doubles et  
moitiés, opérations  
Facultatif:  
individuellement et  
occasionnellement, finir  
un travail, une  
correction, un exercice

Je remplis mes missions



Présentation des cahiers, fichiers,  
classeurs, livrets pour signature  
Gestion matérielle : tenue de sport,  
fournitures, livres, cahiers  
Recherche, enquête...





# La sieste à l'école maternelle

Le respect des cycles du sommeil des enfants de l'école maternelle est indispensable. Notre proposition d'organisation d'une sieste ou d'un temps de repos permet de répondre aux besoins physiologiques des jeunes enfants : dormir, récupérer, être au calme, s'isoler ponctuellement, se détendre et se relaxer dans un espace aménagé et sain.

## Que disent les textes ?

- Le temps journalier moyen de sommeil d'un enfant entre 2 et 5 ans varie de 12 à 14 heures.
- Jusqu'à l'âge de 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner : une sieste d'une durée d'une heure trente à deux heures correspond à un cycle de sommeil et permet de se sentir reposé.
- Le sommeil permet la récupération de la fatigue psychique et physique, les sécrétions de certaines hormones, la maturation du système nerveux chez l'enfant et favorise la mémorisation.
- À l'inverse, un manque de sommeil entraîne, entre autres, des troubles de l'attention et de la concentration, voire de l'agressivité ;
- Le respect de ce besoin de sommeil assure l'équilibre des enfants et leur permet d'être disponibles pour les apprentissages (c'est pendant le sommeil que s'effectue l'ancrage des connaissances).
- La régularité des heures de coucher et de lever est également fondamentale, même dans le cadre d'une sieste à l'école.
- En veillant au sommeil nocturne de leurs enfants, les parents peuvent également agir pour qu'ils se sentent bien à l'école maternelle et pour les rendre plus disponibles pour apprendre.

## Comment cela se traduit-il ?

- L'organisation de la sieste se fait avec toute la souplesse nécessaire à la prise en compte des besoins de chaque enfant, qui évoluent tout au long de l'année et ce, entre 2 et 6 ans.
- Nous permettons aux élèves de dormir pour satisfaire leur besoin de sommeil.
- On peut être parfois conduit à réveiller doucement un enfant si son sommeil se prolonge trop l'après-midi afin de ne pas compromettre son sommeil de la nuit.
- Un enfant qui ne dort pas au bout d'environ 20 minutes peut se lever tout en pouvant bénéficier d'un temps de repos qui n'est pas la sieste.
- La sieste des élèves de 2 à 4 ans environ prime, sauf exception, sur d'autres activités. Un réveil progressif et échelonné permet aux jeunes enfants un accès adapté, à leur rythme, aux activités scolaires de l'après-midi.
- Pour les élèves plus âgés, on n'envisage pas de pratique systématique de la sieste ; on est toutefois attentif aux besoins de sommeil diurne que certains enfants peuvent encore manifester, notamment en début d'année. Si besoin, il peut être proposé aux élèves un moment de repos, ou d'activités calmes.